

Pour diffusion immédiate

LE CANADA ENFIN SUR LE POINT DE FOURNIR DES MÉDICAMENTS ABORDABLES À DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT COMME PROMIS?

La loi doit néanmoins être simplifiée, afin d'être utilisée à nouveau

Toronto, 7 mai 2008 — Le Réseau juridique canadien VIH/sida s'est réjoui d'apprendre aujourd'hui que le Régime canadien d'accès aux médicaments semble près de remplir une première fois sa promesse de médicaments abordables pour des pays en développement. En effet, après un processus d'appel d'offres pour l'achat de médicaments à bas prix contre le sida, le Gouvernement du Rwanda a choisi le produit du fabricant générique ontarien Apotex inc.

Il s'agit cependant d'une toute première réussite depuis qu'a été adoptée, il y a quatre ans, la loi canadienne permettant l'exportation de médicaments génériques – ce qui confirme la nécessité que le Canada simplifie le Régime s'il veut aider d'autres pays en développement à se procurer les traitements, anti-sida ou autres, dont ils ont besoin.

« La nouvelle d'aujourd'hui est excellente – et nous espérons que la marchandise commencera à bouger très bientôt », commente Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « Il a fallu, pour arriver jusqu'ici, une somme extraordinaire de travail de la part d'un fabricant et de divers organismes non gouvernementaux. Ce fonctionnement n'est pas durable. Combien de vies auraient pu être sauvées entre-temps, si la loi avait fonctionné sans encombre comme elle le devrait et comme c'est d'ailleurs possible? »

L'an dernier, le Réseau juridique a présenté au gouvernement canadien et au Parlement un mémoire contenant 13 amendements concrets pouvant être adoptés sur-le-champ afin que la loi devienne utilisable et fructueuse. Mais en décembre dernier, le ministre de l'Industrie a déposé au Parlement un rapport, très en retard, indiquant que le gouvernement n'avait aucune intention d'y apporter des améliorations.

« Nous avons fait le travail pour le gouvernement mais il refuse jusqu'ici d'agir », résume Elliott. « Il faudrait rendre la démarche moins compliquée, plus conviviale pour les pays en développement et pour les fabricants génériques canadiens. Plutôt que de requérir des négociations distinctes et des licences distinctes pour chaque pays et pour

chaque commande de médicament, il faudrait une "solution à licence unique" comme nous avons proposé. »

Comme suite à une entente adoptée en 2003 à l'Organisation mondiale du commerce, le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) avait été créé par une loi que le Parlement a appuyée à l'unanimité en mai 2004. La loi vise à autoriser l'émission de licences obligatoires sur des médicaments brevetés, de sorte que des fabricants canadiens de médicaments génériques puissent en produire légalement des versions à prix réduit pour exportation à des pays en développement. L'entente intervenue entre le Gouvernement du Rwanda et la société Apotex est la toute première utilisation du RCAM dans le monde.

Pour information sur les amendements à la loi proposés par le Réseau juridique, voir « Rectifier le Régime », le mémoire déposé au Parlement en 2007, accessible à www.aidslaw.ca.

– 30 –

Pour information :

Available in English

Vajdon Sohaili
Spécialiste des communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Tél. : +1 416 595-1666 (poste 227)
Courriel : vsohaili@aidslaw.ca
Internet : www.aidslaw.ca